

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

**Délibération**  
n° 2010.12.272

**Contrat Projet Etat  
Region (CPER 2007 -  
2013) : convention  
financière relative au  
service régional à  
haut-débit (SRHD)  
pour la communauté  
de l'enseignement  
supérieur et de la  
recherche pour la  
période du 1er février  
2010 au 31 décembre  
2013**

**LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

**Secrétaire de séance** : Laurent PESLERBE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE  
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CONTRAT PROJET ETAT REGION (CPER 2007 - 2013) : CONVENTION FINANCIERE  
RELATIVE AU SERVICE REGIONAL A HAUT-DEBIT (SRHD) POUR LA COMMUNAUTE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE POUR LA PERIODE DU 1ER  
FEVRIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2013**

Le Service Régional à Haut Débit (SRHD), autrement dit « Renater » en Région, dont le maître d'œuvre est le conseil régional Poitou-Charentes, constitue un service de communication électronique à très haut débit qui réalise la mise en réseau intra-régionale et extra régionale de communautés professionnelles implantées sur le territoire de la région Poitou-Charentes.

Depuis l'origine du projet, ce réseau est utilisé par la communauté de l'enseignement et de la recherche pour ses besoins propres, fonctionnant comme un véritable laboratoire des nouveaux usages sur l'Internet. Ainsi « Renater » joue en France un rôle de précurseur.

La 1<sup>ère</sup> convention financière relative au service régional à haut débit s'est inscrite dans la mise en œuvre de l'article n°1.3 du CPER 2007-2013 relatif au développement des technologies de l'information et de la communication, pour la période du 19 octobre 2006 au 18 janvier 2010.

La présente convention financière a pour objet la poursuite du service à haut débit proposée à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la période 2010 à 2013.

Le service est établi sous la forme de plusieurs marchés publics attribués à 4 prestataires (Orange, Altitude, SFR et Axians).

Le marché a été passé par un groupement de commande publique dénommé « Poitou-Charentes haut débit » composé des établissements et des collectivités utilisateurs du service. L'organisme coordonnateur du groupement est la région Poitou-Charentes.

Le marché de services pour la période 2010-2013 est estimé à 4 114 314 €. L'Etat s'engage à hauteur de 50% du financement, la Région à hauteur de 10%. Les collectivités locales partenaires du programme contribuent à hauteur de 13% du coût total et les établissements utilisateurs à 27%.

GrandAngoulême s'engage à financer 1,26% du coût total du projet, soit 49 766 € sur la période 2010-2013.

Sur l'agglomération d'Angoulême, l'IUT, l'université de La Couronne, la CIBDI, le CDDP, l'Inspection Académique, le Centre européen des produits de l'enfant (CEPE), l'IUFM et Poitou-Charentes Cinéma sont interconnectés au réseau Renater.

Orange Business Services assure le service local, le réseau Solstice Grand Angoulême assure le transport du service local.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention financière relative au service régional à haut débit pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 décembre 2013.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 65732 – sous-fonction 0232.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 décembre 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 décembre 2010</b>